

OBJET : Aide financière pour les travaux de mise en conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

EXPOSÉ

En juin 2018, la Ville de Châteaubriant a connu des inondations pour lequel un arrêté interministériel a reconnu l'état de catastrophe naturelle.

La Ville a engagé immédiatement des mesures d'urgence à différents niveaux et débuté un programme de travaux et des études pour définir la création de bassins. Il y a également la prise en charge financière des contrôles de conformité des raccordements des installations privées sur les réseaux publics dans le périmètre des inondations.

Véolia a réalisé des contrôles de conformité des raccordements sur un périmètre plus large. En cas de non conformité de leur installation, les propriétaires doivent engager des travaux.

Dans son programme pluriannuel d'intervention 2019-2024, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose des aides financières pour les travaux de mise en conformité des branchements des particuliers à la condition qu'une convention de mandat soit signée entre la Ville de Châteaubriant et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Alors le Conseil Municipal a décidé, par une délibération du 3 juillet 2019, de conventionner avec l'Agence de l'Eau afin qu'une aide à hauteur maximum de 50% d'une dépense plafonnée à 3 200 € puisse être attribuée pour des travaux de mise en conformité des raccordements d'assainissement au réseau collectif. L'aide ainsi accordée est versée à la collectivité qui la reverse ensuite au particulier concerné via une convention spécifique qu'il aura signée avec la Ville de Chateaubriant.

L'Agence de l'Eau a fait savoir qu'elle a modifié les conditions d'aides aux travaux de mise en conformité des branchements des particuliers afin qu'elles soient plus avantageuses.

Ainsi, il vous est proposé d'adopter la convention, ci-jointe, qui prévoit que l'Agence de l'Eau peut attribuer une aide à hauteur maximum de 50% d'une dépense plafonnée à 8 500 € TTC pour des travaux de mise en conformité des raccordements assainissement au réseau collectif.

Enfin, il convient de préciser que dans le cadre du renouvellement de la concession du service public assainissement, le futur concessionnaire devra proposer une démarche afin de poursuivre les engagements de la collectivité pour mettre fin aux raccordements non-conformes des installations privées sur les réseaux publics.

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. D'accepter le principe :
 - de la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
 - de la convention annexe à intervenir avec chaque particulier ;
2. D'imputer sur le budget annexe assainissement, les recettes et les dépenses correspondantes ;
3. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 3 mars 2022

Le Maire

Alain HUNAUT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-10-DE

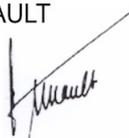
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT







VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 3 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt deux, le trois mars, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-cinq février, se sont réunis au Marché Couvert en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme CIRON

Mme BOURDAIS a donné procuration à M. BOISSEAU

M. KESKIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LEGRAIS-OZBERK a donné procuration à M. GAUDIN

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr